

Le P'tit Baillotais

Mensuel d'informations locales et municipales de Baillet en France - N°2021/7 - OCTOBRE 2021



Selon protocole
sanitaire en vigueur

Brocante de la petite enfance

Dimanche 14 novembre 2021
de 09h00 à 17h00
Salle des sports



Dimanche 21 novembre 2021



Gymnase de
Baillet en France
5 rue Jean Nicolas

Entrée gratuite
Ouvert de 9h à 18h
Buvette, sandwiches
crêpes



**VELO ROUTE, VTT, (hommes, dames et enfants)
PIECES ANCIENNES, ACCESSOIRES,
BONNETTERIES, LIVRES ET REVUES
VELOTHEQUE (dépôt vente)**

RETOUR sur...

PÉTANQUE BAILLOTAISE Championnat



Le championnat départemental, en catégorie « Vétérans » s'est terminé le 22 septembre 2021.

A l'issue de ce championnat, notre équipe, qui évoluait en 1ère division promotion, a terminé à la 1ère place en n'ayant perdu aucun match ; et accède en conséquence à la division supérieure. Elle évoluera pour la saison 2022 en 3ème division excellence, (c'est la 2ème fois qu'elle monte de division en 3 ans).

Bravo à l'ensemble des joueurs ainsi qu'au coach, Alain KERSANTÉ, qui ont participé aux différentes rencontres, et ont contribué au succès de l'équipe « Vétérans » qui est donc championne du Val d'Oise dans sa division. Tout au long de cette compétition, nos joueurs ont été exemplaires, ayant montré un esprit d'équipe et de sociabilité, mais aussi ils ont prouvé qu'ils étaient de très bon compétiteurs et de très grands joueurs, ce qui est de très bon augure pour 2022.

Merci à Jean-Marc LETTRY, Thierry PASQUET, Roland LE DORE, Philippe KRAJENSKA, Didier RONDEAU, Philippe, LOUIS, Philippe, MAURAND, Paul DA CUNHA, Neven BURCUL et Alain KERSANTE, qui ont porté haut les couleurs de notre village.



Journée citoyenne de l'Environnement



Le dimanche 3 octobre 2021 a eu lieu la journée intercommunautaire de l'environnement à Viarmes, organisée par Jean-Marie BONTEMPS, vice-président. De nombreux stands (apiculteur, désinsectiseur, bergerie de l'Ysieux, écho logic, troc de plantes, chaîne de vie etc.) étaient installés sur l'esplanade des deux châteaux.

Un concours photo ayant pour thème un gros plan d'un déchet accompagné d'un slogan pour sensibiliser à l'importance du problème des déchets sauvages réunit 14 communes sur 19 et 100 photos y participèrent (Asnières, Bellefontaine, Belloy, Chaumontel, Jagny, Lassy, Le Plessis Luzarches, Montsout, Saint Martin du Tertre, Viarmes et Villaines).

Le jury eut beaucoup de difficultés à sélectionner les clichés gagnants compte tenu de leur qualité et de la pertinence des slogans proposés.

Ce fut Patrice ROBIN, président de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France qui remit les récompenses.

Par Communes :

1er. Théo TROCHET – Asnières sur Oise (11ans)

2ième. Léo GEYMET – Bellefontaine (8ans)

Pour la Communauté de Communes :

1ère. Morgane FLEURY – Viarmes (10ans)

2ième. Charlotte AMOUSSOU – Villaines (9ans)

ACCES HANDICAPE Terrain de pétanque



L'équipe technique est fière de vous annoncer la fin des travaux de réalisation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite au terrain de pétanque.

La pétanque baillotaise et notamment Robert du club de Roissy remercient l'équipe municipale et les services techniques pour cette réalisation.

En effet, le mardi 19 octobre, Robert a pu accéder au terrain pour la première fois et donc partager sa passion avec tous les autres boulistes. Ce nouvel accès permettra dorénavant à tous de pouvoir profiter de notre beau terrain de pétanques.

LES JARDINS d'Alain



Samedi 18 et dimanche 19 septembre, les portes ouvertes au bois du Remoulu à Baillet en France ont accueilli les parrains et marraines des arbres fruitiers.

Des bénévoles de l'association faisaient visiter le verger planté et entretenu par eux depuis 4 ans. C'était de nouveau l'opération 1 enfant – 1 arbre pour les enfants nés en 2020 et en 2021.

250 arbres fruitiers d'essences différentes, 150m de haies fruitières et 250m champêtres recouvrent leur parcelle.

Monsieur Alain GENEST, les président et le créateur de ce projet envisage maintenant d'y mettre de la vigne, des oliviers

RETOUR sur...

4 idées fausses sur l'apiculture



Source : UNAF

1 – Les apiculteurs volent le miel aux abeilles qui n'ont plus rien pour se nourrir après.

FAUX

Les apiculteurs récoltent le miel 1 à 2 fois/an. Ils ne prélèvent le miel que sur cadres des housses c'est à dire le surplus de miel de la colonie.

Dans la partie basse de la ruche, appelée corps se trouvent la reine, les ouvrières, la ponte, le pollen trouvent la reine, les ouvrières, la ponte, le pollen et les réserves de miel pour leur nourriture tout au long de l'année.

2 – Les apiculteurs utilisent des répulsifs toxiques pour récolter les housses et on les retrouve dans le miel récolté et vendu.

FAUX

Les apiculteurs utilisent des « chasse-abeilles », un système mécanique avec 2 accès qui permet aux abeilles de descendre dans le corps sans pouvoir remonter. Ils ont également un enfumoir qui comme son nom l'indique envoie de la fumée pour apaiser les abeilles. Elle est produite uniquement à base de végétaux.

3 - L'essentiel du miel en France est produit par de grands groupes industriels.

FAUX

70 000 apiculteurs en France.

3% de professionnels soit environ 2000 apiculteurs.

80% d'amateurs qui entretiennent en moyenne une dizaine de ruches.

4 – Stévia, sirops d'agave ou d'érable, pourquoi privilégier le miel ? Stévia et sirops d'agave ou d'érable sont des alternatives au sucre blanc ou roux (betterave – canne à sucre). Ils sont raffinés et perdent une partie de leurs nutriments.

Le miel est naturel car non transformé.

Il existe des miels monofloraux issus d'une seule plante (lavande – sapin – tilleul etc.) et des polyfloraux qui proviennent des territoires spécifiques (montagne, garrigue, forêts etc.).

Le miel est donc un aliment bénéfique pour notre bien-être et notre santé.

Petit rappel en cette période automnale :

Vous devez veiller à ce que vos plantations n'empiètent pas sur le domaine public : Les arbres, les haies ne doivent pas gêner les piétons sur les trottoirs, voire constituer un danger pour la circulation routière.

Vous pouvez faire pousser librement dans votre jardin, des arbres ou des haies. Toutefois il y a des distances minimum à respecter par rapport au terrain de vos voisins :

-Lorsque la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres de hauteur, la distance à respecter est de 0,50m par rapport au terrain voisin.

-Lorsque la hauteur est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter est de 2 mètres.

D'autres part, si vous avez toute liberté (plus ou moins) pour aménager votre jardin, comme bon vous semble, vous avez en revanche obligation d'élaguer les arbres pour qu'ils ne deviennent pas source de nuisances (Tempête, nid d'insectes, ombre).

APPEL aux bénévoles Association Les Auxiliaires des Aveugles



Les Auxiliaires des Aveugles
Voir pour eux... Agir avec eux

Vous souhaitez devenir bénévole, rejoignez-nous !

Depuis plus de 50 ans, notre association, reconnue d'utilité publique, accompagne des personnes aveugles ou malvoyantes dans leur quotidien.

Quelques chiffres Près de 2000 adhérents déficients visuels, plus de 1500 bénévoles, 26 000 missions d'accompagnement réalisées chaque année, 1 siège à Paris et 26 antennes ou délégations.

Pourquoi faire du bénévolat ?

Quelques heures de votre temps peuvent changer, embellir, améliorer la vie d'une personne, et la vôtre par retour...

Pourquoi faire du bénévolat dans notre association ?

- Chacun, en toute liberté, choisit ses missions de bénévolat (en semaine ou le weekend)

- Les missions de bénévolat sont très variées

- On peut agir de manière régulière ou ponctuelle.

Quelles sont nos missions de bénévolat ?

- Visites à domicile (aider à lire le courrier, trier les papiers, remplir un dossier, discuter, etc)

- Accompagnements extérieurs (pour aller à un rendez-vous médical ou autre, faire des courses, se promener, etc)

- Sorties de groupe (accompagnement pour des sorties culturelles, vélo en tandem, randonnées pédestres)

- Aide aux étudiants déficients visuels

- Enregistrements de livres

Les Auxiliaires des Aveugles

www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr

07 82 49 01 06 - gilleslinder9@gmail.com

«Brûlage» dans nos jardins



Qui n'a pas brûlé au fond de son jardin de l'herbe issue des tontes de sa pelouse, des feuilles mortes, des branches d'élagage, de taille des haies etc.

Cela est formellement INTERDIT et passible d'une amende.

La combustion des végétaux entraîne des polluants gazeux et du CO2 (gaz carbonique) mais également des particules fines pouvant pénétrer dans poumons.

Un feu dans votre jardin émet jusqu'à 5000mg/m3 de ces particules.

Alors, protégez notre environnement et ne brûler rien dans votre jardin.

Les déchets verts et les petits branchages sont à mettre en ordures ménagères car le traitement se fait par compostage.

Rénovation **Château DE MAFFLIERS**

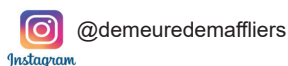
Il est l'heure de tout (vous) déballer !

Après 2 ans de rénovations, le Château renaît de ses cendres. Exit le paquet cadeau blanc venant protéger l'établissement ! Redécouvrez le Château de Maffliers sous un nouveau jour, trônant fièrement sur le Domaine, et rayonnant au sommet de la commune.



A l'étage, 8 suites avec une vue imprenable sur Maffliers et ses alentours. Réel Chef d'œuvre de notre créatrice Stella Cadente. Au Rez-de-Jardin, des espaces de réception dédiés pour tous vos événements privés et professionnels. Poursuivez votre visite dans la resplendissante salle des « Fresques » et retrouvez des éléments de « L'apothéose d'Hercule », célèbre œuvre du Château de Versailles, repeints sur de la toile tendue, de magnifiques ornements lies les belles muses représentées entre-elles. Enfin, vous pourrez faire prochainement l'expérience d'un concept de restauration convivial et authentique au cœur de l'établissement, avec aux fourneaux pour le plus grand plaisir de vos papilles, Ulysse Merigaud, Chef du restaurant Gastronomique.

Plus d'information sur nos réseaux sociaux pour suivre la ré-ouverture de l'établissement et ses activités.



LE MOT du Major...

- Ventes des calendriers en fin de l'année.

Les fêtes de fin d'année approchent, dans moins de deux mois, vous serez sollicités par votre facteur, les pompiers et les éboueurs, pour la vente des calendriers. Comme tous les ans, je vous rappelle que vous devez être vigilants. Sachez identifier avec certitude ces personnes, par leur tenue d'une part mais aussi par la présentation d'une carte professionnelle. Dans tous les cas, ne laissez pas entrer chez vous des personnes dont vous n'êtes pas certains de les connaître. Ne sortez pas de votre portefeuille des billets de banque qui pourraient attirer la convoitise de personnes mal intentionnées. Si vous avez des doutes, je vous rappelle que vous pouvez composer le 17 quelque soit l'heure à laquelle des individus se présentent chez vous.

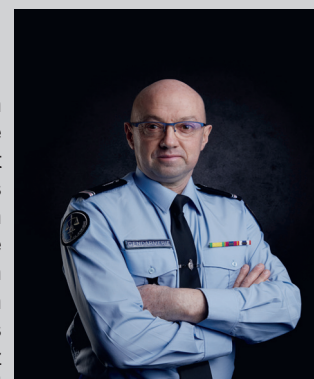
- Courriers électroniques frauduleux émis au nom d'institutions (Police, Gendarmerie, Europol)

Vous êtes nombreux en ce moment à contacter la gendarmerie pour signaler avoir reçu sur la boîte mails des courriels frauduleux. Sachez que vous ne devez en aucun cas ouvrir les pièces jointes de ces courriels, vous ne devez pas non plus répondre même si une injonction vous est faite. Certains mails font état que le destinataire sera poursuivi par la justice pour des faits de pédophilie ou d'agressions sexuelles. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie mais il n'y

a aucune démarche particulière à réaliser si ce n'est, ignorer le courriel frauduleux. Ne répondez jamais à un mail émanant du service des impôts ou de la CAF qui vous demanderaient vos références bancaires en vue de vous verser de l'argent. Ces services publics sont déjà en possession de vos coordonnées bancaires, si vous devez recevoir de l'argent, le virement s'effectue automatiquement sans aucune action de votre part. Trop souvent, des personnes sont victimes de ces agissements frauduleux via internet.

- Participation citoyenne

Depuis la pandémie du COVID 19, aucune réunion n'a été organisée afin de sensibiliser la population locale sur la délinquance de proximité dont vous pouvez être victimes. Vous êtes tous des référents de la participation citoyenne. Il ne s'agit pas d'un acte de délation, mais d'un acte de bon citoyen. Lorsque vous apercevez un véhicule avec des individus suspects roder dans votre quartier, n'hésitez pas à contacter la Gendarmerie. Il n'est pas interdit de noter le numéro d'immatriculation du véhicule suspect et de le communiquer par la suite, si un cambriolage a été commis.



Rédaction : Christiane AKNOUCHE, Claude BOUYSSOU, Frédéric FLOURY, Jean-Marc LETTRY, Jacqueline MACCHIETTI, Major LE TOQUIN, Yaëlle LAGREZE, Céline MÉRICE, Julien MONDANGE.

Etat civil

Naissance :

16/09/21 : Sarah OKMEN
20/09/21 : Shelby, Dalal, Violetta JACQUET BENADDI

Mariage :

23/10/21 : Lucile LECORNU et Thomas MORÉ

Décès :

25/07/21 Ophélie DIDON
12/09/21 Michel JARRY

EXPOSITION - VENTE

Samedi 27 et dimanche 28 Novembre 2021

de 10 heures à 17 heures



TOMBOLA
tirage le dimanche
à 17 heures



Château « Les Tilleuls » - 18 rue de Pontoise à Montsault

01 34 08 77 65



Commune de
Baillet en France

Le P'tit Baillotois
Mensuel d'informations locales et municipales de Baillet en France
Conception, rédaction, coordination, photos, réalisation :
Mairie de Baillet en France - 1, rue Jean Nicolas - 95560 Baillet en France
Tél : 01 34 69 82 64
Impression Seugy Offset - Tirages 900 exemplaires - Dépôt légal à parution